

001595

N° 001595 /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le 07 JUL 2021

## LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, des **concours professionnels** d'accès aux cycles de formation ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Educateur Spécialisé	A3	50
Educateur Préscolaire	B3	20
Maître (esse) d'Education Permanente	B3	15
Maître d'Education Spécialisée	B3	25

**La durée du cycle de formation est de deux (02) ans.**

Peuvent faire acte de candidature :

- les Maîtres d'Education Spécialisée pour l'emploi d'Educateur Spécialisé ;
- les Educateurs Préscolaires Adjoints pour l'emploi d'Educateur Préscolaire ;
- les Maîtres (esses) Adjoints d'Education Permanente pour l'emploi de Maîtres (esses) d'Education Permanente ;
- les Educateurs Préscolaires Adjoints et les Assistants Sociaux Adjoints pour l'emploi de Maître d'Education Spécialisée.

Les candidats doivent être âgés de **cinquante-cinq (55) ans** au plus et totaliser au moins **trois (03) ans d'ancienneté dans leur grade respectif** au 31 décembre 2020.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO et YAMOOUSSOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;
- une copie de l'acte de nomination ou de titularisation ou de promotion du candidat dans le grade B3 pour les Maîtres d'Education spécialisée ;





- une copie de l'acte de nomination ou de titularisation du candidat dans le grade C3 pour les Educateurs Préscolaires Adjoints, les Maîtresses Adjoints d'Education Permanente et les Assistants Sociaux Adjoints ;
- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- un curriculum vitae certifié sincère ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2021** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2021** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23. 500) F CFA** ;
- un arrêté de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- un reçu des photos d'identité numériques à prendre sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de deux mille **(2. 000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3. 000) F CFA**, à retirer et à renseigner au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
Spécialité	01 H	3
Connaissance du Statut Général	01 H	2
Logique	01 H	1

Les dates de composition sont communiquées par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

**Références** : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



**Anne Désirée OULOTO**